

## **Question en séance plénière de Mme Kattrin Jadin à la ministre de l'Emploi sur "la fermeture de l'usine Colgate-Palmolive à Liège"**

**Kattrin Jadin (MR):**

Monsieur le président, madame la ministre, après Arcelor Mittal, après Ford Genk et Duferco la semaine dernière, nous venons d'apprendre la fermeture de l'entreprise Colgate Palmolive à Herstal en région liégeoise. Les 70 personnes qui travaillent aujourd'hui sur le site de cette entreprise internationale perdront leur emploi en juin 2013. Colgate Palmolive avait annoncé un plan de restructuration mondial mais le personnel de son site liégeois pensait, en tous les cas jusqu'il y a peu, être protégé par sa spécialisation dans la recherche.

Madame la ministre, mes questions sont simples.

Comment enrayer cette succession de fermetures d'entreprises et de faillites qui font présager un avenir particulièrement morose pour l'économie de l'ensemble de notre pays, que ce soit au Nord ou au Sud?

Selon mes informations, la procédure Renault aurait été entamée. Les travailleurs ont-ils été informés? Une cellule de restructuration sera-t-elle mise en place?

**Monica De Coninck, Ministre:**

Monsieur le président, madame Jadin, l'entreprise a annoncé le 5 novembre dernier sa décision de fermer son site de production à Milmort et de supprimer les emplois dans sa section commerciale et services à Bruxelles. Cela signifie que 43 emplois sur 86 risquent de disparaître. En outre, Colgate Palmolive Research & Development a annoncé vouloir licencier 49 de ces 65 employés.

Cette décision était inscrite dans le cadre d'un plan général visant à réduire les frais de personnel du groupe américain. Il souhaite réaliser cet objectif, notamment grâce à l'extension du partage des services, la rationalisation des fonctions globales et l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et des sites d'activité pour une plus grande efficacité, une réduction des coûts et une accélération de la mise sur le marché.

L'annonce du licenciement collectif est le signal de départ de la procédure Renault, à savoir la phase d'information et de consultation. Les représentants des travailleurs peuvent poser des questions, émettre des propositions ou formuler des remarques. L'employeur étudie ces questions, propositions ou observations et y répond.

Mon administration – le président de la commission paritaire 116 – suit évidemment cette affaire de près et se tient à la disposition des parties, en cas de nécessité. Mais nous avons le sentiment que la stratégie de l'entreprise est de délocaliser ses activités au Mexique.

**Kattrin Jadin (MR):**

Monsieur le président, madame la ministre, vous avez donné de nombreuses informations. Cependant, vous n'avez pas répondu aux questions que j'ai posées mais c'est sans doute pour des raisons budgétaires dont nous débattons d'ici la fin de l'année, tout comme des mesures qui devront être mises en place en termes d'attractivité afin de pouvoir sauvegarder plus d'emplois dans notre pays. La fermeture de l'usine Colgate Palmolive n'est qu'une conséquence de la situation actuelle. J'espère que nous pourrons travailler tous ensemble afin de répondre au plus vite au problème.